

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU n° 4**

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 9 juin 2015

Le neuf juin deux mille quinze,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- absents : 00
- votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2015

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Christelle DUVERNAY, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Véronique DANTON, Odile MONTANT Georges FAVRE, Philippe ROUCOU, Philippe MAYU

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges FAVRE

Monsieur le Maire accueille Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Jean-Michel Combet afin qu'il présente le projet de PLU intercommunal. Avant la réunion, Monsieur le Maire a demandé dans un courrier que des précisions soient faites explicitement concernant l'implication des élus des communes dans ce document afin que les élus communaux restent maîtres de leur territoire. Monsieur Combet a répondu par courrier qu'il n'y avait aucune ambiguïté sur ce point et qu'un comité de pilotage serait créé, composé d'élus de chaque commune notamment chaque maire. Monsieur le Maire souhaite que les termes du courrier soient retranscrits dans la délibération. Monsieur le président se renseignera sur ce qu'il est possible d'écrire sur le plan légal. Dans l'attente de cette information, la délibération est retirée de l'ordre du jour et reportée au 17 juin 2015. Un conseil municipal sera réuni pour spécialement pour ce sujet.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX CREATION D'AIRES DE CROISEMENT

La mairie de Vovray-en-Bornes a lancé un marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du code des marchés publics) concernant la réalisation de zones de croisement, la publicité est parue dans le Dauphiné Libéré du 02/03/2015 (journal et plateforme internet), l'avis a été affiché en mairie et publié sur le site du 2/03/2014 au 31/03/2015.

Les travaux en lot unique se compose d'une tranche ferme (dispositif 1 route de Body et dispositif 2 Sallanjoux et Body-Dessous) et d'une tranche conditionnelle (dispositif 3 chemin de Vardon).

Cinq entreprises ont présenté une offre recevable.

Après ouverture des plis et analyse des offres par la commission d'appel d'offres (40% valeur technique, 60% prix des prestations), il est décidé d'attribuer le marché sur la tranche ferme, la tranche conditionnelle étant trop onéreuse. Après négociation avec les deux entreprises retenues, la commission propose de retenir l'entreprise Barbaz domiciliée 21 rue des 2 Montagnes au Québec 74100 VILLE LA GRAND pour un montant de 69 770€ HT.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché l'entreprise Barbaz domiciliée 21 rue des 2 Montagnes au Québec 74100 VILLE LA GRAND. Il décide d'adjuger le marché pour la tranche ferme pour un montant de 69 770€ HT.

Il délègue Monsieur le Maire pour signer le marché.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDDT – REALISATION D'AIRES DE CROISEMENT

Suite à l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'aires de croisement, le Conseil Municipal décide de constituer un dossier de demande de subvention au titre du FDDT à l'attention de M. Duvernay et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDDT – REALISATION DU PERRON DE LA MAIRIE

Suite à l'acceptation du devis de l'entreprise Challier pour l'exécution des travaux du perron de la mairie, le Conseil Municipal décide de constituer un dossier de demande de subvention au titre du FDDT à l'attention de M. Duvernay et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

LOCATION APPARTEMENT ECOLE,

Le Conseil Municipal donne son accord, pour mettre à disposition de Monsieur Christian BAILLARD le logement de fonction vacant à l'Ecole Primaire Publique de VOVRAY-en-BORNES, à compter du 1er août 2015 jusqu'au 31 Juillet 2016.

Il décide de fixer à 510.02 € le prix du loyer par mois.

Ce montant se décompose comme suit :

- 440.02 € par mois le prix du loyer nu, lequel sera revalorisé chaque année par délibération du Conseil Municipal,
- 70 € de frais de chauffage, la régularisation aura lieu au mois de juin 2016 selon les factures de Fioul réglées par la commune.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions d'occupation en précisant le caractère précaire et révocable à tout moment.

REMBOURSEMENT CAUTION APPARTEMENT T2 AU DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que M. Michel Fournet, locataire de l'appartement T2 au-dessus de la mairie a résilié son bail au 15 mai 2015. M. Julien Fournier est le nouveau locataire, Stéphane Debornes a effectué l'état des lieux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la libération de la caution d'un montant de 600€.

ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de VOVRAY-EN-BORNES va réaliser l'enquête de recensement de la population en janvier et février 2016. Ce recensement est effectué par l'INSEE.

La Commune doit désigner un coordonnateur communal, qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Elle devra également désigner un agent recenseur.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de préparer et d'organiser l'enquête de recensement.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire de désigner en temps voulu un coordonnateur communal du recensement de la population et un agent recenseur.

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de mairie sera nommée coordonnateur communal et Sandra Rémillon, sa suppléante.

COMMISSIONS

URBANISME

DP : M. Seguy, rogin, ravalement de façades et création d'une ouverture

M. Nigon, chemin de Vardon, création d'une clôture

Mme Fremont, sallanjoux, sablage du chalet et changement de la porte de garage en porte d'entrée

Yourte : La journée portes-ouvertes sera organisée le 18 juillet.

Pré de la Gusta : Concernant les logements en accession à la propriété aidés, il reste deux appartements.

BATIMENT :

Salle polyvalente : La commission salle polyvalente va se réunir pour faire le point sur les locations et sur la gestion de la salle.

Une réunion sera fixée pour le projet de rénovation de la salle polyvalente.

M. le Maire informe que le local loué par la commune à Mme BRAND Jacqueline devra être libéré pour fin juin.

VOIRIE :

L'élagage des fossés sera réalisé par l'entreprise Crozet.

ACCUEIL DE LOISIRS

Les élus des quatre communes se sont réunis pour la création du centre d'accueil de loisirs. Les questionnaires ont révélé une forte demande. Le centre sera situé dans les anciens locaux de l'école de Villy-le-Bouveret. Des travaux seront à effectuer par les agents communaux (peinture, réfection des toilettes...). L'association de Villy-le-Bouveret gèrera le centre, une convention sera signée entre l'association et les 4 communes pour répartir les frais. Les démarches seront lancées (auprès de la CAF notamment) pour une éventuelle ouverture en septembre.

CONTRAT AVENIR : Deux jeunes seront reçus par le maire de Vovray-en-Bornes et du Sappey.

FORET : La vente de bois (700m²) a été invendue.

DIVERS

CCPC : Une benne à vêtements a été installée par la CCPC ; elle sera déplacée vers le chalet de l'arrêt de bus.

Jardins de la Balme : Odile Montant informe que les Jardins sont ouverts.

Odile Montant informe que la Salévienne remercie le conseil municipal pour le pot offert à l'occasion de l'assemblée générale.

Le 20 juin 2015 Rallye, la route sera fermée de 9h06 à 17h45. Le circuit est dans l'autre sens.

26 juin : fête de la Musique, jeux de boules organisé par le comité des fêtes.

27 juin Plateau des Bornes : La journée des marais du Plateau des Bornes à l'étang de mouille Marin à Menthonnex-en-Bornes.

L'activité « la nature sur un Plateau » a été proposée à l'école.

2 juillet : fête de l'école

Grotte Orjobet : Les élus visiteront la grotte le samedi 4 juillet.

Mardi 23 juin : L'assemblée générale de l'ADMR de Cruseilles et du SSIAD est fixée au 23 juin.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire
Xavier BRAND

